

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION 2024

## Centre de formation Technique Sika

La société SIKA France SAS dont le siège social est situé au 84, rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget et immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 572 232 411, dispose d'un organisme de formation (« le Centre de Formation Technique Sika »).

Le Centre de Formation Technique Sika est déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 11750472675 - Code NAF : 20.59Z.

Le Centre de Formation Technique Sika délivre des formations à toute entreprise souhaitant se former à l'application des produits SIKA, CEGECOL, PAREXLANKO, SARNAFIL et PCI (les « Marques SIKA ») qu'elle fasse partie ou non de la clientèle directe de Sika (Négoce ou applicateurs) ou de la clientèle indirecte de Sika (applicateurs clients des négoce) de Sika France (le « Participant »).

## Inscription et conditions de participation

L'inscription à une session se déroule en 2 étapes :

### 1 - Demande d'inscription :

La demande d'inscription peut se faire par 2 canaux :

- Auprès de l'un des commerciaux des marques Sika en charge du client qui transmettra la demande au Centre de Formation Sika
- Par mail, directement auprès du Centre de Formation Sika. Dans ce cas, une validation de la demande sera demandée par le Centre de Formation Sika au commercial Sika.

En cas de validation de la demande par l'un des commerciaux des Marques Sika, le Centre de Formation Sika envoie au Participant un formulaire d'inscription. Ce formulaire permet de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration du dossier administratif dans le respect des dispositions de l'article **Protection des données personnelles**.

Le Centre de Formation Sika peut également, à ce stade, fournir un devis pour la prestation de formation.

### 2 - Validation de l'inscription :

L'inscription à la session ne sera validée uniquement si les 3 conditions suivantes sont réunies :

- Le client a renvoyé le formulaire d'inscription dûment rempli. En cas d'information manquante, l'inscription ne pourra être validée.
- Le Centre de Formation Sika a reçu le règlement TTC du client pour la formation comme précisé dans l'article **Règlement**
- Si des places sont encore libres pour la session choisie par le participant. L'effectif maximal par session est indiqué dans la fiche de chaque formation. Seul Sika peut déroger à cette limitation.

## Paieement

Le règlement du prix TTC de la formation est à effectuer à l'inscription, comptant, sans escompte, par virement à l'ordre de Sika France SAS.

A titre exceptionnel, le Centre de Formation Sika pourra accepter le paiement par chèque. A ce titre, le paiement n'est encaissé qu'une fois la formation dispensée.

Si le Participant souhaite financer la formation via son OPCO (Opérateur de Compétences), le Participant devra en premier lieu présenter à son OPCO pour accord la convention de formation. Sika pourra, si demandé par l'OPCO, transmettre un devis pour l'action de formation envisagée.

En cas d'accord de l'OPCO, le Participant devra régler le montant intégral de la formation au Centre de Formation SIKA et ensuite lancer les formalités pour obtenir un remboursement auprès de l'OPCO. SIKA n'interviendra en aucun cas dans les démarches effectuées auprès de l'OPCO.

Les droits d'inscription par participant sont indiqués sur la fiche de chaque formation. Ils comprennent les frais pédagogiques et pour certaines formations les repas du midi, toute autre dépense (déplacement, hébergement, diners ...) restant à la charge du stagiaire.

## Confirmation d'inscription et dossier administratif

Tous les clients inscrits à une session reçoivent par mail une confirmation d'inscription, ainsi qu'un dossier administratif comprenant :

Une Convention de Stage dont un exemplaire est à retourner signé au Centre de Formation Technique Sika

Une convocation individuelle par stagiaire (lieu, date, heure de début)

Un plan d'accès

La liste des hébergements

Le règlement intérieur applicable aux participants

## Désistement - Absence

En cas de désistement de l'entreprise 14 jours ouvrés avant la date de formation, le remboursement en cas de paiement par virement sera effectué. En cas de paiement par chèque, celui-ci sera retourné à l'entreprise (ou remboursement en cas de virement).

Pour une annulation de 1 à 13 jours ouvrés avant la date de la formation ou dans le cas d'une non-présentation le jour de la formation, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le mode de paiement.

## Annulation - Report

Sika France se réserve la possibilité d'annuler une formation en raison d'effectifs insuffisants.

Sika France se réserve également la possibilité de reporter une formation à des dates ultérieures.

En cas d'annulation ou report à l'initiative de Sika, le Participant devra supporter seul les éventuels frais annexes liés à sa participation à la formation (frais de déplacement, d'hébergement, de repas...) et ne pourra en aucun cas réclamer le remboursement desdits frais à Sika.

## Documents transmis en fin de formation

En fin de formation, Le Centre de Formation Sika transmettra la feuille de présence, la facture et une attestation de formation nominative (une attestation par stagiaire). L'attestation ne sera remise qu'après réception du paiement intégral de la formation.

## Protection des données personnelles

SIKA en sa qualité de Responsable de traitement au sens de la réglementation en vigueur est amené à collecter les données personnelles pour les besoins de l'inscription et la participation à la formation du Participant.

Seuls les services habilités pourront collecter, utiliser et stocker les données personnelles pour la durée nécessaire à l'atteinte des finalités pour lesquelles les informations sont collectées, et ce conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Participant dispose d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de ses données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition, y compris le profilage, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives post mortem.

Toute demande doit être adressée par le Participant par écrit au Délégué à la protection des données (« DPO ») à l'adresse mail suivante [privacy@fr.sika.com](mailto:privacy@fr.sika.com) ou par courrier avec les informations nécessaires pour l'identifier (coordonnées complètes et copie d'un document permettant de vérifier l'identité du Participant) :

SIKA France SAS

A l'attention du DPO

84, rue Édouard Vaillant - 93350 Le Bourget

**BUILDING TRUST**

